

*Code criminel*

Durant cette moitié du vingtième siècle, nous avons vu se répandre d'une façon générale une nouvelle croyance sur l'homme—celle que la vie de l'homme est un accident biologique—celle que l'homme n'a pas été créé pour la justice, pour l'éternité, mais qu'il a été créé pour aucun motif particulier. C'est une créature dont les décisions sont par définition insignifiantes. Les gouvernements sont constamment poussés à gouverner et les médecins sont poussés à mettre en pratique les principes de l'utilité pure. Par conséquent, le bien n'est pas seulement ce qui est juste ou ce qui est bien, mais ce qui est utile. Les forts survivront. Ceux qui seront désirés seront bien accueillis, mais il se pourrait que les seules personnes qui sont bien accueillies soient celles dont l'esprit et le corps atteindront une note élevée sur un registre informatique de rentabilité.

Lorsque le problème de l'avortement devient une question de respect de la vie humaine, et il en est toujours ainsi, il ne s'agit pas seulement de la vie d'enfants qui ne sont pas encore nés, mais aussi de notre propre vie. Lorsque nous prenons des décisions personnelles à ce sujet, elles reflètent notre vie, notre dignité humaine et les objectifs de notre société. Les lois qui autorisent librement l'avortement excluent toute possibilité d'objectif humain plus élevé.

Tout le monde reconnaît avoir une notion fondamentale du bien et du mal, et c'est ainsi que tout le monde rejette intuitivement l'avortement. A titre de gouvernement, nous pouvons parfois risquer d'anéantir par inadvertance tout sentiment d'obligation personnelle envers soi-même ou par rapport à une norme morale. La législation en matière d'avortement en est un bel exemple. J'espère que les députés voteront, comme moi, contre ce projet de loi.

J'ai surtout insisté sur les objections morales contre l'avortement jusqu'à présent. Je crois qu'elles se justifient et qu'elles sont plus importantes que les arguments des partisans de l'avortement qui veulent que la femme ait le choix en matière de reproduction. Il me semble évident que lorsqu'une femme est enceinte, elle a déjà fait un choix. Je m'en tiendrai à cette opinion, même si certains préféreraient considérer les grossesses non souhaitées comme un ennui qui se règle facilement. De toute façon, je voudrais citer quelques chiffres qui aideront les gens à comprendre l'ampleur du problème que nous essayons d'examiner.

Le chiffre le plus frappant est le nombre d'avortements. En 1982, 66,000 avortements thérapeutiques ont été pratiqués sur des femmes domiciliées au Canada. Il n'est pas exceptionnel de voir une grossesse interrompue par avortement. Ce n'est pas extraordinaire. Ce n'est pas inhabituel. Le nombre d'avortements n'a cessé d'augmenter. En 1981, la ville de Toronto a publié les chiffres suivants: 8,300 avortements ont été pratiqués alors que le nombre de nouveaux-nés en vie n'était que de 7,600. Lorsque le nombre d'avortements dépasse le nombre de naissances, c'est la preuve que nous ne sommes plus maîtres de la situation. D'aucuns persistent à prétendre qu'on leur refuse la liberté de choix.

Si leur liberté de choix continue de faire baisser la natalité et de faire grimper le nombre des avortements, cela témoigne à mon avis qu'il s'agit d'une liberté abusive et d'un rejet de la responsabilité. Quand le nombre des avortements est aussi élevé qu'il l'est à l'heure actuelle, on peut être assuré que toute cette question est devenue une décision prise très à la légère, monsieur le Président. A cause de la négligence du Parlement, l'avortement est devenu acceptable étant donné qu'un grand nombre de femmes se prononcent avec désinvolture sur la liberté de procréer et exploitent la latitude permise par la façon dont les lois actuelles sont appliquées.

En effet, en 1982, plus de 11,000 femmes se faisaient avorter pour la deuxième fois, tandis que plus de 2,000 autres se

faisaient avorter pour la troisième ou la quatrième fois. Lorsqu'ils font valoir leur cause, les défenseurs de l'avortement évoquent toujours des circonstances extrêmes entourant l'événement. Ils diront par exemple que la vie de la mère était en danger ou que la grossesse résultait d'un viol ou que la femme enceinte était particulièrement jeune et n'était pas émotionnellement mûre. Cela réussit à en convaincre certains que l'avortement peut être justifié.

Quand on compte en une année plus de 11,000 femmes qui se font avorter pour la deuxième fois, il y a sûrement un grand nombre d'entre elles qui ont agi de façon irresponsable et fait un mauvais choix. A cause de cette irresponsabilité, 60,000 enfants à naître sont tués chaque année. Le tragique dans cette affaire c'est qu'à cause de lois laxistes, et elles ne le sont déjà que trop, ces décisions sont prises sans faire appel au sens moral. Les groupes en faveur de l'avortement prétendent que si une femme décide de se faire avorter, elle doit avoir raison d'exercer ce droit.

Je n'ai jamais entendu un groupe favorable à la liberté de choix dire que dans certains cas il est préférable de mener la grossesse à terme. Cela m'inquiète parce que l'avortement est en passe de cesser d'être une question morale difficile à trancher pour celles qui y ont eu recours. Je m'y oppose pour ma part pour bien des raisons. Ce n'est pas le cas de tout le monde, mais j'ose espérer que la plupart des gens admettront encore que la majorité des avortements ne sont pas justifiés.

Le projet de loi d'initiative parlementaire à l'étude aujourd'hui ne tient aucun compte du fait que la plupart des Canadiens considèrent que l'avortement doit être le plus possible évité, même s'il peut être permis dans certains cas. J'espère que nous n'adopterons jamais un projet de loi comme celui-là qui ferait de l'avortement une décision personnelle tout à fait ordinaire ou simplement une autre forme de contrôle des naissances.

La question de l'avortement place la communauté médicale dans une situation bien plus délicate que ne pourrait le croire le mouvement pro-choix qui considère qu'il n'y a pas vraiment de problème. C'est probablement dû au fait que ce sont les médecins eux mêmes qui ont, en dernier lieu, la responsabilité de pratiquer des avortements. De nombreux médecins refusent de le faire, et j'ai beaucoup de respect pour eux, car ils observent leur éthique professionnelle. Les médecins doivent respecter un code de déontologie de manière à ce que les actions humaines reflètent les valeurs sociales.

Or, les Canadiens croient que la vie mérite d'être protégée. En 1982, ils ont dépensé 30 milliards de dollars, soit 8.4 p. 100 de notre produit national brut, car ils jugeaient que la vie est le plus grand don qui soit. Selon moi, il est ironique que les Canadiens attachent tant d'importance à la vie, alors que d'autres personnes croient qu'on devrait légaliser le meurtre d'un enfant, simplement, la plupart du temps, par souci de commodité.

Il se peut que le député de Burnaby croit qu'on doit être en mesure de lutter pour sa part de ces 30 milliards de dollars. Il juge peut-être que le droit à des soins médicaux et à la protection de la santé ne nous est pas acquis, mais que nous devons le gagner. Si c'était le cas, la société serait peut-être justifiée d'abandonner les enfants à naître. Le fait que les Canadiens dépensent \$1 sur \$10 pour protéger et sauver des vies me